



Communiqué

Transport maritime et pêche

La FEETS FO s'oppose au travail des enfants

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités, le gouvernement a été habilité à légiférer par ordonnance.

Un projet d'ordonnance intervient sur le travail des enfants d'au moins 14 ans à bord des navires, que ce soit dans la marine marchande ou à la pêche.

Pour la FEETS FO, la place d'un enfant n'est pas au travail mais à l'école.

Plutôt que de généraliser le travail des enfants à la pêche, le gouvernement devrait au contraire l'interdire.

La pêche est le milieu professionnel le plus dangereux en France.

Les conditions de travail y sont parmi les plus difficiles et pénibles (températures, charges, horaires, etc.).

Prétendre empêcher toute dérive avec un encadrement strict des conditions de travail des jeunes et une limitation des tâches qu'un enfant peut réaliser à bord est complètement illusoire lorsqu'on sait que l'Etat a de moins en moins les moyens de faire respecter le droit du travail maritime faute d'inspecteurs et de contrôles.

En pleine polémique sur le travail de nuit dans les commerces, le gouvernement fait de même pour les enfants à bord en repoussant l'heure de déclenchement du travail de nuit (interdit aux enfants), de 20h00 à 22h00!

Outre les conditions de travail extrêmes du milieu maritime, l'embarquement sur plusieurs jours dans un collectif de travail à huis clos n'est certainement pas adapté pour des enfants.

Plutôt, que d'envoyer des enfants en difficultés scolaires remplir les emplois vacants du secteur de la pêche, il est urgent d'améliorer les conditions de travail et le droit du travail applicable à la pêche, pour le rendre attractif pour des adultes.

Oui à l'amélioration des conditions de travail, non au travail des enfants!

Paris, le 13 novembre 2019

Pour tout contact : Jean HÉDOU, Secrétaire général, tél : 01 44 83 86 21

Étienne CASTILLO, Secrétaire fédéral, tél : 01 44 83 86 38